La Chambre d'agriculture de l'Ariège et la MSA Midi-Pyrénées Sud signent une convention en vue de renforcer leur coopération dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Mardi 26 novembre 2019
Chambre d'agriculture
de l'Ariège, Foix

Depuis plusieurs années, les agriculteurs doivent répondre à des exigences règlementaires et environnementales toujours plus strictes. Consciente de cela, la Chambre d'agriculture de l'Ariège a choisi de renforcer sa coopération avec la MSA Midi-Pyrénées Sud afin de prévenir les risques et la santé au travail.

Une convention cadre qui marque une volonté politique forte

➢ Plusieurs thématiques ciblées

Signée pour une durée de deux ans, cette convention doit permettre de faciliter le développement des coopérations politiques et techniques sur plusieurs thématiques :

- Un meilleur repérage des agriculteurs et salariés agricoles en situation de fragilité ;
- Une connaissance partagée du territoire autour d'échanges d'études ou de diagnostics départementaux ;
- Une connaissance des services des deux institutions et de leurs dispositifs pour une orientation mieux adaptée et un meilleur accompagnement des publics.
- L'élaboration d'actions communes à l'échelle des territoires autour de thématiques repérées en amont : la santé et la sécurité au travail, la transmission agricole et la prédation.

➢ La prédation, le premier volet de cette convention

Dans un contexte d'accroissement des attaques liées à la présence de l'ours dans les Pyrénées ariégeoises, le premier volet de cette convention est centré sur les risques encourus par les éleveurs et les bergers et leur accompagnement.

Des actions concrètes au cœur de cette convention

Le premier volet de cette convention s'appuie sur les missions respectives de la Chambre d'agriculture de l'Ariège et de la MSA Mdi-Pyrénées Sud et un plan d'actions.

➢ Les missions respectives de chacune des institutions partenaires

- **La MSA Midi-Pyrénées Sud, moteur en matière d'action sociale et de prévention des risques professionnels**

Dans le cadre de cette convention, la MSA MPS déploie plusieurs dispositifs :

- L'*accompagnement par des travailleurs sociaux*. Ce dispositif permet la mise en place d'actions individuelles et collectives.

Contact : Célia RUMEAU, chargée de communication de la Chambre d'agriculture de l'Ariège

05 61 02 14 00 – 06 10 11 41 10

- Une *cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être*. Cette instance ambitionne d'accompagner les agriculteurs et les salariés agricoles en difficultés. Elle intervient sur sollicitations des intéressés.
- Un *service national d'écoute « Agri-écoute ».* Celui-ci est accessible 24h/24 et 7jrs/7 en composant le 09 69 39 29 19.
- Un *réseau de sentinelles* mobilisé autour de la détection des situations de crise.
- Des *aides financières d'accompagnement vers le répit des actifs agricoles*. Celles-ci peuvent prendre deux formes : les allocations de remplacement et les aides pour le répit professionnel.
- Des *actions de prévention en santé et sécurité au travail*
- Des *actions innovantes sur le terrain.* Celles-ci peuvent prendre différentes formes : cinés-débats, théâtre forum…

  - **La Chambre d'agriculture de l'Ariège mise sur ses agences territoriales composée d'équipes pluridisciplinaires**

Dans le cadre de cette convention, la Chambre d'agriculture déploie plusieurs dispositifs :

- Le *dispositif AREA*, dont l'objectif est d'impulser une dynamique afin d'identifier les agriculteurs qui pourraient en être bénéficiaires.
- Le *dispositif Résilience*, initié par l'APCA, dont l'objectif est de capitaliser les pratiques d'accompagnement des agriculteurs fragilisés dans le réseau des Chambres d'agriculture.
- Le *dispositif RSA* au profit des exploitations et des porteurs de projets bénéficiaires, mis en œuvre en partenariat avec le Conseil départemental de l'Ariège.
- L'*implication des élus* auprès des pouvoirs publics lors de crises économiques ou climatiques.
- Le dispositif *MSA « Agri-écoute »,* dans lequel la Chambre d'agriculture apparaît comme un relai sur le terrain.
- La *cellule départementale « Bien-être animal »,* dont un des objectifs est de repérer les éleveurs potentiellement en difficulté.
- Des *formations* sont proposées aux agriculteurs et aux salariés agricoles sur la prévention en santé et sécurité au travail.
- Des *actions de communication*. Ces dernières prennent différentes formes : soirée-débat, diffusion du film « Oser pour aller mieux ».

Un plan d'actions articulé autour de quatre grands axes

Articulé autour de plusieurs axes, ce plan d'actions s'accorde sur les orientations suivantes :

- Le renforcement du repérage des situations ;
- La formation des acteurs (élus et salariés) ;
- Le partage des données et expertises dans le domaine.

Ce plan d'actions doit être appliqué jusqu'en 2021.

Contact : Célia RUMEAU, chargée de communication de la Chambre d'agriculture de l'Ariège

05 61 02 14 00 – 06 10 11 41 10

Mise en place de cycles de formations « sentinelles »	Constitution d'un groupe de contact MSA – CA	Echange d'expertise sur les risques liés à la prédation	Actions de communication
Objectif : permettre aux élus et aux salariés de mieux repérer et orienter les personnes en difficultés.	**Objectif** : améliorer l'efficacité du réseau de repérage et de prise en charge des personnes en difficultés.	**Objectif** : améliorer la connaissance dans le domaine afin d'améliorer la prévention.	**Objectif** : améliorer la connaissance dans le domaine afin d'améliorer la prévention.

Contact : Célia RUMEAU, chargée de communication de la Chambre d'agriculture de l'Ariège

05 61 02 14 00 – 06 10 11 41 10